



## Appel à Participation

Organisé avec le soutien et la coopération du Royaume du Maroc, le forum régional d’Afrique-Moyen-Orient, marquera, dans un contexte où les minorités sont confrontées à des défis accrus dans le monde, le 30e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques<sup>1</sup> (UNDM).

Ce forum procèdera à une évaluation critique de la capacité de ladite déclaration à résoudre les problèmes par le biais d'une analyse des lacunes mettant l'accent sur le cadre normatif, les institutions et les mécanismes facilitant sa mise en œuvre, et l'efficacité de la participation des minorités à l'élaboration des normes et leur respect. L'objectif est de formuler des recommandations concrètes pour l’amélioration des régimes régionaux et mondiaux de protection des minorités.

En 1992, l'UNDM a été adopté en réponse à la reconfiguration de l'ordre international après la fin de la guerre froide et la désintégration de l'Union soviétique. « Le sort des minorités » était en jeu, faisant écho aux mêmes appels lancés par l'ONU en 1948, lorsque l'Assemblée générale a adopté une résolution sur cette importante question d'intérêt mondial<sup>2</sup>. Le 30e anniversaire de l'UNDM représente une occasion clé pour toutes les parties concernées de faire le point sur l'état de la protection des droits des minorités, d'identifier les lacunes du régime de protection des minorités et d'évaluer comment ces lacunes alimentent les menaces pesant sur les minorités et la protection de leurs droits, et de faire des recommandations sur la démarche à suivre. Il est temps de « réviser, repenser, réformer » la reconnaissance, la protection et la promotion mondiales des droits des minorités pour une vie sûre dans un monde diversifié et juste.

La note conceptuelle complète des Forums régionaux 2022 est disponible [ici](#)

### Objectifs

Le forum régional Afrique-Moyen-Orient fournira des informations régionales qui alimenteront le travail thématique du Rapporteur spécial pour son rapport à la 52e

<sup>1</sup> Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, résolution 47/135 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1992.

<sup>2</sup> En 1948, l'Assemblée générale déclare dans une résolution que l'ONU ne peut rester indifférente au « sort des minorités ». Voir résolution 217 (III) C, (10 décembre 1948).

session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2023. En outre, les discussions éclaireront les travaux et recommandations de la 15e session du forum sur les questions relatives aux minorités, qui aura lieu à Genève en décembre 2022.

Les objectifs spécifiques comprennent :

- Identifier comment les régimes mondiaux et régionaux existants de protection des minorités (normes, institutions et mécanismes) peuvent être améliorés pour prévenir plus efficacement la lutte contre les violations des droits des minorités nationales et la promotion des droits des minorités ;

- Évaluer les moyens par lesquels les forums régionaux peuvent combler les écarts entre les régimes de protection régionaux et mondiaux ;

- Concevoir des plans d'action et des plateformes pour la société civile locale, régionale et mondiale de coopération pour la mise en œuvre effective des droits des minorités ;

- Sur la base des présentations et des discussions tenues lors des forums régionaux, développer des recommandations spécifiques pour combler les lacunes identifiées par rapport à l'amélioration et l'efficacité des régimes mondiaux et régionaux de protection des minorités.

- Offrir une opportunité à toutes les parties prenantes d'échanger les bonnes pratiques en matière de promotion des droits des minorités dans la région.

### **Date et lieu**

Dates : 6-7 septembre 2022

Réunion en ligne

### **Participation**

Le forum régional de Afrique-Moyen-Orient est ouvert à la participation des États, des organisations intergouvernementales y compris les agences et mécanismes des Nations Unies et les institutions nationales des droits de l'homme et autres organes nationaux compétents, universitaires et des experts sur les questions relatives aux minorités et également des représentants des minorités en tant que société civile et organisations spécialisées dans les questions relatives aux minorités.

La participation est ouverte aux personnes impliquées dans les problèmes des minorités en Afrique et au Moyen-Orient (voir la liste des pays éligibles [ici](#)), et avec une concentration et une expertise claires sur les droits des minorités. Tous les participants individuels doivent s'inscrire en ligne [ici](#). Les inscriptions seront closes à 23h CEST, mercredi 31 août 2022.

Les participants sont encouragés à soumettre toute recommandation proposée avant le forum régional Afrique-Moyen-Orient à [regionalforum@tomlantosinstitute.hu](mailto:regionalforum@tomlantosinstitute.hu) pour le Vendredi 2 septembre 2022. Toutes les recommandations écrites sont

rassemblées et considéré comme faisant partie de l'ensemble final des recommandations élaborées au cours du forum régional.

Le forum régional Afrique-Moyen-Orient sera un événement virtuel. Plus de détails pour joindre la réunion seront envoyés après la confirmation de l'inscription quelques jours avant l'événement.

### **Domaines de discussion**

A la lumière des principaux objectifs des forums régionaux, les discussions porteront sur les thèmes généraux suivants. Ceux-ci seront éclairés par le cadre des accords internationaux, lois et normes relatives aux droits de l'homme :

1. Cadre normatif : normes existantes et interprétations
2. Mise en œuvre : institutions, mécanismes, politiques et programmes
3. La participation des minorités en tant que droit et pratiques procéduraux et matériels
4. Aller de l'avant : réformer le cadre de protection et de mise en œuvre des droits des minorités

### **Les outputs**

Sur la base des discussions et des contributions des participants, le produit principal du forum régional Afrique-Moyen-Orient sera un document avec des recommandations reflétant les contextes et défis régionaux. Une interprétation simultanée est prévue en amazigh, arabe, anglais, français et langue des signes arabe.